

Pourquoi adhérer à l'AMAPP ?

- Agir en solidarité avec le monde paysan et les agriculteurs engagés dans la production biologique
- Consommer localement et durablement afin d'encourager l'autosuffisance alimentaire et l'économie locale
- Prendre soin de sa santé et de celle de l'environnement (eau, air, sols)
- Se réapproprier l'acte de se nourrir, avec des produits de très bonne qualité gustative et nutritionnelle
- Payer un prix juste et transparent en circuit court
- Se rencontrer et échanger entre adhérents et producteurs



Les 4 étapes pour devenir amappien et Consomm'Acteur

1. Vous cotisez

L'adhésion à l'AMAPP est gratuite pour toute personne adhérente à FAMILLES RURALES (25€50 en 2014).

L'adhésion seule à l'AMAPP est de 12€ par an, redevable au mois de janvier de chaque année.

2. Vous signez

Un contrat avec les producteurs de votre choix.

3. Vous choisissez

Les quantités de produits désirés chaque semaine, quinzaine, mois ou trimestre et payez en avance les montants associés.

4. Vous récupérez les produits commandés, le mardi de 19h à 20h, dans la salle communale d'activités de VIVOIN, située au 18 rue de MARESCHE.



Une offre de produits variés

Du pain (1)

Des fruits et légumes de saison (2)

Des produits laitiers de : chèvre (3), brebis (1), vache (4)

De la viande de bœuf et de veau (5)

De la viande d'agneau et de brebis (1)

Des poulets de Loué (4)

Des œufs fermiers (non bio) (5)

Des boissons : jus de pomme, cidre, bières (6)

De la farine de blé et de sarrasin (7)

Des producteurs locaux, certifiés bio

(1) Isabelle GIRET et Damien HOUEBINE, Terre d'En vie, DOUILLET-LE-JOLY

(2) Bernard CAILLET et Christian MARQUIS, Gaec Abeilles et Coccinelles, SEGRIE

(3) Béatrice JACQUELINE, La Grande Chouanière, SEGRIE

(4) Emilie et Benoît DROUIN, Gaec de la Pie, ROUEZ EN CHAMPAGNE

(5) Cécile et Alain LELIEVRE, La Belle Toterie, MARESCHE

(6) Dominique et Joël BLOSSIER, La Basse Lande, SEGRIE

(7) BORIS VIEL, La Grande Chouanière, SEGRIE

Un engagement

Du producteur, à :

- livrer chaque mardi aux adhérents ayant passé commande des produits de sa ferme à un juste prix
- être transparent sur ses méthodes de production
- respecter le cahier des charges de l'agriculture biologique (sauf œufs : label rouge)

De l'amappien (adhérent/e de l'Amapp) à :

- pré acheter en début de saison (contrat d'environ 3 mois) des produits de son choix
- s'impliquer dans le fonctionnement de l'Amapp
- participer à au moins une distribution par semestre



En savoir plus

L'AMAPP de Vivoin s'est constituée en 2010 dans le cadre d'un projet de développement local au sein de l'association FAMILLES RURALES.

Les bénévoles de l'AMAPP organisent et mettent en œuvre les livraisons régulières de produits biologiques et fermiers de provenance locale.

http://www.famillesrurales.org/ Beaumont_sur_sarthe

N'hésitez pas à nous contacter !

Par mail : vivamapp@orange.fr / vivoinamapp@free.fr

Par téléphone : 02 43 33 19 84

Et surtout, venez nous rencontrer

lors de notre rendez-vous hebdomadaire le mardi de 19h à 20h dans la salle d'activités de VIVOIN, située au 18 rue de MARESCHE (parking en face, ainsi que dans la cour).



Envie de consommer autrement ?

Adhérez à l'AMAPP de Vivoin et devenez Consomm'Acteur !

AMAPP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne de Proximité

